



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

Objet de la délibération

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE ET DU RÉSEAU DE CHALEUR

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.02.016

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE ET DU RESEAU DE CHALEUR

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

Considérant que le Budget 2021 doit être soumis à l'assemblée, ce dernier a été élaboré dans les conditions suivantes :

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA de cette activité, le budget est présenté hors taxes. Les montants de la TVA facturée aux différents utilisateurs transitent dans les caisses de la Ville avant d'être reversés aux services fiscaux déduction faite de la TVA payée par la Ville.

Le Compte Administratif 2020 ayant été préalablement soumis à l'assemblée, le résultat de l'exercice 2020 est intégré dans le Budget Primitif 2021.

Le Budget Primitif du Budget Annexe de la chaufferie bois et du réseau de chaleur s'équilibre globalement comme suit :

	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Rappel BP 2020	Propositions 2021	Rappel BP 2020	Propositions 2021
FONCTIONNEMENT	336 223,47	321 546,22	336 223,47	321 546,22
INVESTISSEMENT	80 459,00	83 337,57	80 459,00	83 337,57
TOTAL	416 682,47	404 883,79	416 682,47	404 883,79

La section d'investissement prévoit les crédits pour le remboursement de l'emprunt (26 992€), les écritures nécessaires à l'amortissement des subventions (14 702€) ; une somme de 35 393 € pour d'éventuels travaux ou acquisition d'équipements dont 9 508,05 € au titre des Restes à Réaliser et 6 250 € pour l'étude d'un réseau de chaleur à Kerihouais.

Les recettes de la section d'investissement proviennent des dotations aux amortissements des installations techniques (40 629 €) ; d'une subvention ADEME (étude) et de la reprise du résultat 2019 (39 583.57 €).

Le budget de la section de fonctionnement est établi sur la base d'une production de chaleur de 2 200 000 kWh (moyenne des cinq dernières années) et d'une consommation de 770 tonnes de plaquettes valorisées à 65 € (prix estimé d'acquisition des plaquettes de bois) soit 50 000 €.

Les autres dépenses concernent essentiellement :

- La maintenance des installations : 32 000 €
- L'entretien des installations 20 000 €

- Les charges financières : 9 639 €
- Les charges de personnel : 10 000 €
- Les dotations aux amortissements : 40 629 €
- Le gaz : 30 000 €

Le Budget est équilibré par les redevances facturées aux usagers pour un montant HT de 167 000 € et par l'amortissement des subventions pour 14 702 €.

La reprise de l'excédent 2020 est intégré au budget pour :

Investissement : 39 583.57 €

Fonctionnement : 139 839.22 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 1^{er} février 2021,

Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 8 février 2021,

Vu le rapport présenté

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du budget annexe de la Chaufferie et du réseau de chaleur

Délibération adoptée par 31 voix Pour et 2 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ